



CONSEIL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

8 avril 2019 (Luxembourg)

Le Conseil des affaires étrangères, présidé par M^{me} Federica Mogherini, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, débutera à 10h30 par un débat sur les questions d'actualité, qui permettra aux ministres de passer en revue les problèmes pressants à l'ordre du jour international.

Le Conseil discutera de la situation en **Afghanistan**. Cette discussion portera essentiellement sur l'évolution récente et sur les efforts déployés pour parvenir à une solution politique au conflit qui soit durable et négociée. La haute représentante communiquera aux ministres des informations sur son déplacement du 26 mars en Afghanistan. Le Conseil adoptera des conclusions sur le processus de paix en Afghanistan.

Le Conseil procédera ensuite à un échange de vues sur le **Partenariat oriental**, dans la perspective de la réunion ministérielle du Partenariat oriental qui se tiendra le 13 mai à Bruxelles. Les ministres débattront de la mise en œuvre des 20 objectifs à atteindre pour 2020 ainsi que des perspectives du Partenariat oriental, qui fête cette année son dixième anniversaire. Ce cadre vise à renforcer la gouvernance, l'économie, la connectivité et la société dans les six pays du Partenariat oriental: l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine.

Au cours du déjeuner, les ministres des affaires étrangères se pencheront sur la situation au **Venezuela**, à la suite de la deuxième réunion ministérielle du groupe de contact international qui s'est tenue le 28 mars à Quito, en Équateur.

Le Conseil adoptera sans débat une série de conclusions et de décisions, notamment des conclusions du Conseil sur une approche stratégique de l'UE dans le domaine des relations culturelles internationales et sur un cadre d'action.

Possibilités de point presse:

+/- 10h20 Déclaration de la haute représentante, M^{me} Federica Mogherini, avant la session

+/- 15h15 Conférence de presse à l'issue du Conseil des affaires étrangères

[Page des sessions du Conseil](#)

[Conférences de presse et manifestations publiques par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Questions d'actualité

Le Conseil des affaires étrangères entamera ses travaux par un débat sur les questions d'actualité. La haute représentante et les ministres des affaires étrangères pourraient aborder les points suivants: le sommet de la Ligue des États arabes (le 31 mars à Tunis), ainsi que la situation en Libye à la suite de la réunion du Quatuor, le 30 mars à Tunis, et en vue de la Conférence nationale qui se tiendra les 14, 15 et 16 avril 2019. Ils pourraient aussi évoquer la réunion ministérielle du G7 (les 5 et 6 avril à Dinard).

[Discours de la haute représentante, Federica Mogherini, lors de la 30^e session ordinaire du sommet de la Ligue arabe, 31 mars 2019](#)

[Propos de la haute représentante, Federica Mogherini, lors de la conférence de presse conjointe au terme d'une réunion du Quatuor sur la Libye, 30 mars 2019](#)

[Réunion des ministres des affaires étrangères du G7, page web, 5 et 6 avril 2019](#)

Afghanistan

Les ministres des affaires étrangères procéderont à un échange de vues sur la situation en Afghanistan. Il devraient se pencher en particulier sur les efforts actuellement déployés en faveur de la paix et faire le point sur les rapports entre l'UE et ce pays. La haute représentante communiquera aux ministres des informations sur les visites qu'elle a effectuées à Islamabad le 25 mars et à Kaboul le 26 mars. Le Conseil adoptera des conclusions sur le processus de paix en Afghanistan.

Le Conseil devrait y réaffirmer l'engagement politique de l'UE et son soutien à long terme envers le peuple afghan sur la voie de la paix, de la sécurité et de la prospérité. Il encouragera probablement le gouvernement afghan et les talibans à redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement pacifique et négocié du conflit et soulignera sans doute que l'UE appuie toutes les actions visant à favoriser ce processus.

Le Conseil devrait recommander que débutent dès que possible des négociations directes entre les Afghans, dans lesquelles le gouvernement afghan et les talibans occuperont une place centrale, en vue d'assurer un processus de paix et de réconciliation inclusif, dirigé et pris en charge par les Afghans. Le Conseil devrait souligner qu'il importe que les femmes soient effectivement associées à toutes les initiatives de paix, y compris les négociations de paix formelles et informelles.

Le Conseil devrait confirmer que l'UE se tient prête à soutenir les aspects suivants du processus: aider à rendre le processus de paix inclusif; appuyer les réformes, y compris la réforme du secteur de la sécurité; faire office de garant du processus de paix, si les parties le demandent; aider à la réintégration des combattants et de leur famille; et promouvoir le commerce et la connectivité dans la région.

C'est le 19 novembre 2018 que le Conseil a adopté pour la dernière fois des conclusions sur l'Afghanistan. Il y réaffirmait son engagement à long terme à soutenir le peuple afghan sur le chemin de la paix, de la sécurité et de la prospérité et estimait qu'un Afghanistan pacifique et prospère était essentiel pour la stabilité et le développement de la région tout entière. Il soulignait également l'importance de la coopération économique entre l'Afghanistan et les pays voisins et déclarait que la réalisation de progrès dans le cadre de projets de coopération économique et de connectivité au niveau régional apporterait des bénéfices concrets à la population afghane et renforcerait les efforts de paix en cours.

Depuis 2002, l'Union européenne a fourni 3,66 milliards d'euros aux fins du développement et de l'aide humanitaire, devenant ainsi le quatrième plus grand donateur pour le peuple afghan. L'Afghanistan est également le plus grand bénéficiaire de l'aide au développement apportée par l'UE. En collaboration avec ses États membres, l'Union européenne verse plus d'un milliard d'euros par an d'aide au développement à l'Afghanistan. Lors de la Conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan qui s'est tenue en octobre 2016 à Bruxelles, l'Union européenne et ses États membres se sont engagés à verser 5 milliards d'euros pour venir en aide à l'Afghanistan au cours de la période 2016-2020. En novembre 2018, la Commission européenne a alloué 474 millions d'euros pour soutenir la consolidation de l'État et la réforme du secteur public, la santé, la justice et l'organisation d'élections, ainsi que pour s'attaquer aux problèmes liés aux migrations et aux déplacements de populations en Afghanistan.

[Relations de l'UE avec l'Afghanistan](#) (informations générales)

[Conclusions du Conseil sur l'Afghanistan](#), 19 novembre 2018

[Visite en Afghanistan de la haute représentante, Federica Mogherini](#), 26 mars 2019

[Intervention de la haute représentante lors du point de presse conjoint avec le président de l'Afghanistan, M. Ashraf Ghani](#), 26 mars 2019

[Délégation de l'UE en Afghanistan](#)

Partenariat oriental

Le Conseil discutera du Partenariat oriental, en vue de la réunion ministérielle du Partenariat oriental qui se tiendra à Bruxelles le 13 mai. Les ministres débattront de la mise en œuvre des 20 objectifs à atteindre pour 2020 ainsi que des perspectives pour le Partenariat oriental, dont on célèbre le dixième anniversaire cette année. Une conférence de haut-niveau marquera le 10^e anniversaire du Partenariat oriental le 14 Mai 2019.

Les ministres feront le point sur la mise en œuvre des 20 objectifs à atteindre et devraient prendre acte des progrès réalisés ou ceux restant à accomplir dans les réformes selon les domaines.

Les ministres pourraient s'atteler à entamer une réflexion stratégique plus large sur la relation future avec les pays du Partenariat oriental après 2020, sur la base de valeurs et de principes communs et de la poursuite d'une approche fondée à la fois sur l'inclusivité et la différenciation.

Les ministres des affaires étrangères ont discuté pour la dernière fois du Partenariat oriental lors de la réunion informelle ("Gymnich") qu'ils ont tenue le 31 janvier 2019. La dernière réunion ministérielle du Partenariat oriental a eu lieu le 15 octobre 2018. Les ministres des affaires étrangères de l'UE et du Partenariat oriental se sont penchés sur les progrès accomplis pour atteindre d'ici 2020 les 20 objectifs fixés. Les 20 objectifs à atteindre pour 2020 ont été adoptés lors du sommet du Partenariat oriental tenu le 24 novembre 2017. Les dirigeants des pays de l'UE et du Partenariat oriental se sont mis d'accord sur une déclaration conjointe dans laquelle ils ont réaffirmé leur attachement au Partenariat oriental et la grande importance qu'ils y accordent. Ils ont pris acte notamment des aspirations européennes exprimées par les partenaires ayant signé des accords d'association avec l'UE, à savoir la Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine, tout en reconnaissant à chacun des six pays partenaires le droit de choisir le niveau d'ambition auquel ils aspirent dans leurs relations avec l'UE.

En 2014, l'Ukraine, la Géorgie et la République de Moldavie ont signé des accords d'association avec l'UE, y compris sur l'établissement de zones de libre-échange approfondi et complet. Les zones de libre-échange approfondi et complet avec la Géorgie et la République de Moldavie sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2016 et la zone de libre-échange approfondi et complet avec l'Ukraine est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2017. L'UE et l'Arménie ont signé le 24 novembre 2017 un accord de partenariat global et renforcé sur l'approfondissement de leurs relations bilatérales, qui est appliqué à titre provisoire depuis le 1^{er} juin 2018. En septembre 2018, les priorités de partenariat entre l'UE et l'Azerbaïdjan qui guident leur coopération bilatérale pour la période 2018-2020, ont été endossées. Les négociations entre UE et l'Azerbaïdjan sur un nouvel accord global avec l'Azerbaïdjan sont en progrès. Au cours des 3 dernières années, les relations entre l'UE et la Biélorussie ont développé un agenda plus positif suite à la libération de prisonniers

politiques en 2015. Les négociations sur les priorités de partenariat entre l'UE et la Biélorussie ont également progressé.

Le Partenariat oriental a été lancé en 2009. Il a pour but de favoriser une association politique avec l'UE et une intégration économique des partenaires orientaux dans celle-ci, ainsi que le dialogue et la coopération, sur un plan multilatéral, entre les pays du Partenariat oriental. Il repose sur les valeurs communes que sont la démocratie et l'État de droit, le respect des droits de l'homme et des libertés ainsi que l'adhésion aux principes de l'économie de marché.

[Partenariat oriental](#) - informations générales

[Conclusions du Conseil sur le Partenariat oriental](#), 15 novembre 2016

[Déclaration conjointe du sommet du Partenariat oriental](#), 24 novembre 2017

Déjeuner informel: Venezuela

Les ministres des affaires étrangères se pencheront sur la situation au Venezuela. Ils examineront les résultats de la deuxième réunion ministérielle du groupe de contact international (GCI) qui s'est tenue le 28 mars à Quito, en Équateur, et des deux missions déployées à Caracas par le GCI. Ils discuteront des prochaines étapes du GCI.

Les ministres des affaires étrangères devraient également débattre des derniers développements intervenus dans le pays. Il s'agit notamment de l'interdiction décidée contre Juan Guaidó d'exercer toute fonction publique pendant 15 ans, de la levée de son immunité parlementaire, de l'arrestation de son chef de cabinet Roberto Marrero, des coupures d'électricité prolongées et non résolues, ainsi que de l'arrivée apparente de troupes étrangères dans le pays.

Lors de sa réunion du 28 mars, le GCI est convenu des prochaines étapes, conformément aux deux pistes définies dans la déclaration ministérielle conjointe: faciliter l'accès de l'aide humanitaire, et créer les conditions propices à la tenue d'élections présidentielles libres, régulières et transparentes. Le GCI a exprimé à nouveau ses vives préoccupations face à la détérioration rapide des conditions de vie de millions de Vénézuéliens en raison du manque de nourriture, de soins de santé et de services de base. Il a exprimé sa ferme volonté de mobiliser une assistance accrue et de la mettre en œuvre conformément aux principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Pour ce qui est du volet politique, le GCI a souligné la nécessité de rétablir pacifiquement et pleinement l'ordre démocratique et constitutionnel au Venezuela, et a souligné qu'il fallait, pour résoudre la crise, redonner la parole au peuple dans le cadre d'élections démocratiques conformes aux normes internationales. Le groupe est convenu que la conduite du processus électoral vers une nouvelle élection présidentielle suppose un accord sur la base d'une feuille de route en quatre points prévoyant notamment:

1. le rétablissement d'institutions clés de l'État, comme le Conseil national électoral et la Cour suprême;
2. l'adoption de dispositions permettant de garantir la participation de tous les candidats et partis politiques possibles;
3. une mise à jour complète du registre électoral, intégrant les jeunes électeurs et les Vénézuéliens de l'étranger;
4. une modification du cadre juridique régissant les élections pour permettre le déploiement d'observateurs internationaux.

Le GCI réunit l'UE et huit de ses États membres (Allemagne, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède) ainsi que des pays d'Amérique latine (Bolivie, Costa Rica, Équateur et Uruguay). La première réunion du GCI s'est tenue le 7 février à Montevideo (Uruguay).

Le 13 novembre 2017, le Conseil a instauré des mesures restrictives à l'encontre du Venezuela. Ces mesures comprennent notamment un embargo sur les armes et les équipements destinés à des fins de répression interne ainsi qu'une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE et un gel des avoirs à l'égard de 18 fonctionnaires responsables de violations des droits de l'homme. Les mesures restrictives visent à contribuer à la recherche de solutions communes démocratiques

susceptibles d'assurer la stabilité politique du pays et de lui permettre de répondre aux besoins pressants de la population.

Le 27 mars, la Commission européenne a annoncé la mobilisation de 50 millions d'euros d'aide d'urgence supplémentaires pour le Venezuela et la région, portant l'aide totale pour la crise régionale à 117,6 millions d'euros depuis 2018. Cet octroi récent d'aide d'urgence comprend des mesures destinées à fournir des abris, des soins de santé, une aide alimentaire, des programmes nutritionnels, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que des services d'éducation aux enfants. L'apport impartial d'aide humanitaire par des canaux appropriés et indépendants demeure un objectif prioritaire pour l'UE.

[Venezuela: la réponse du Conseil à la crise](#)

[Groupe de contact international sur le Venezuela: déclaration ministérielle, 28 mars 2019](#)

[Intervention de la haute représentante Federica Mogherini lors de la conférence de presse qui a suivi la deuxième réunion du groupe de contact international sur le Venezuela, 28 mars 2019](#)

[Déclaration de la haute représentante/vice-présidente Federica Mogherini sur la décision illégale d'interdire au président de l'Assemblée nationale, Juan Guaidó, d'exercer des fonctions publiques, 28 mars 2019](#)

[Venezuela: l'UE augmente son aide d'urgence de 50 millions €, 27 mars 2019](#)

Autres points

Le Conseil devrait adopter sans débat un certain nombre de décisions et de conclusions.

Conclusions du Conseil sur une approche stratégique de l'UE dans le domaine des relations culturelles internationales

Le Conseil devrait adopter des conclusions portant sur une approche stratégique de l'UE dans le domaine des relations culturelles internationales et établissant un cadre d'action destiné aux États membres et aux institutions de l'UE.

Les conclusions établissent l'objectif de renforcer l'efficacité et les effets de la politique étrangère de l'UE en intégrant les relations culturelles internationales à l'ensemble de ses instruments de politique étrangère. Elles reconnaissent la nécessité d'aborder la culture et l'inclusivité selon une approche transversale. Les conclusions appellent aussi les États membres, la Commission et le SEAE à renforcer la coordination, les synergies et les orientations stratégiques quant à la meilleure manière de promouvoir les relations culturelles internationales.

[Projet de conclusions du Conseil sur une approche stratégique et un cadre d'action de l'UE dans le domaine des relations culturelles internationales](#)

[Communication conjointe "Vers une stratégie de l'UE dans le domaine des relations culturelles internationales", 8 juin 2016](#)

[Communication sur un nouvel agenda européen de la culture, 22 Mai 2018](#)

[Conclusions du Conseil sur la culture dans les relations extérieures de l'Union européenne, 23 Mai 2017](#)

[Conclusions du Conseil sur la nécessité de mettre en avant du patrimoine culturel dans les politiques de l'UE, 23 mai 2018](#)

Cadre entre l'ONU et l'UE en matière de lutte contre le terrorisme

Le Conseil devrait donner son approbation à un cadre entre l'ONU et l'UE en matière de lutte contre le terrorisme. L'ONU et l'UE partagent l'intime conviction qu'il est nécessaire de promouvoir le multilatéralisme pour relever les défis mondiaux auxquels la communauté internationale est aujourd'hui confrontée, notamment le fléau du terrorisme, et elles ont en commun la volonté d'œuvrer en ce sens. Le cadre identifie des domaines de coopération et des priorités jusqu'en 2020.

[Lutte de l'UE contre le terrorisme](#)